

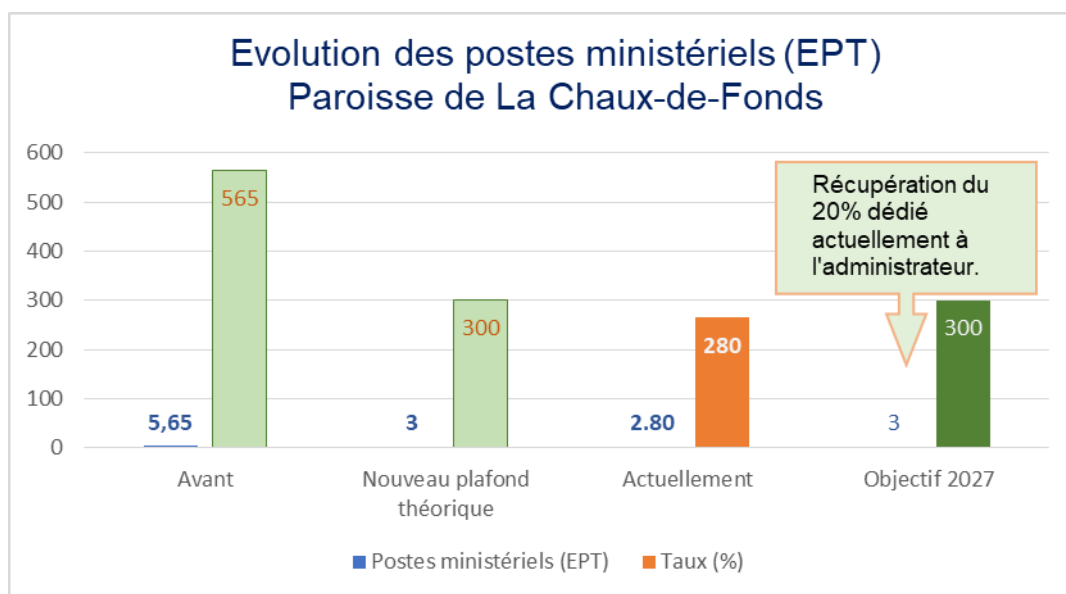
EREN 2023

et ses changements

Ce que la restructuration change pour l'EREN et la Paroisse de La Chaux-de-Fonds

Vous avez certainement entendu parler du processus « EREN 2023 », une restructuration de notre Église apportant des changements qui impactent toutes les paroisses du canton. Nous souhaitons vous présenter en quelques mots et par un tableau des pourcentages ministériels ce que cela change pour l'EREN et en particulier pour notre paroisse. La situation financière de l'EREN nécessite hélas, toujours et encore, une diminution des postes.

1. Le Synode a décidé qu'au 1^{er} janvier 2026, le nombre de postes attribués à chaque paroisse est calculé selon le nombre de paroissiens inscrits au fichier. Par conséquent, la paroisse de La Chaux-de-Fonds a droit à 3 EPT (= 300 % de postes ministériels, pasteurs et diacres). Pour mémoire, il y a 5 ans, nous avions encore droit à 565 %, avant le départ des pasteurs Karin Phildius et Elisabeth Müller Renner !

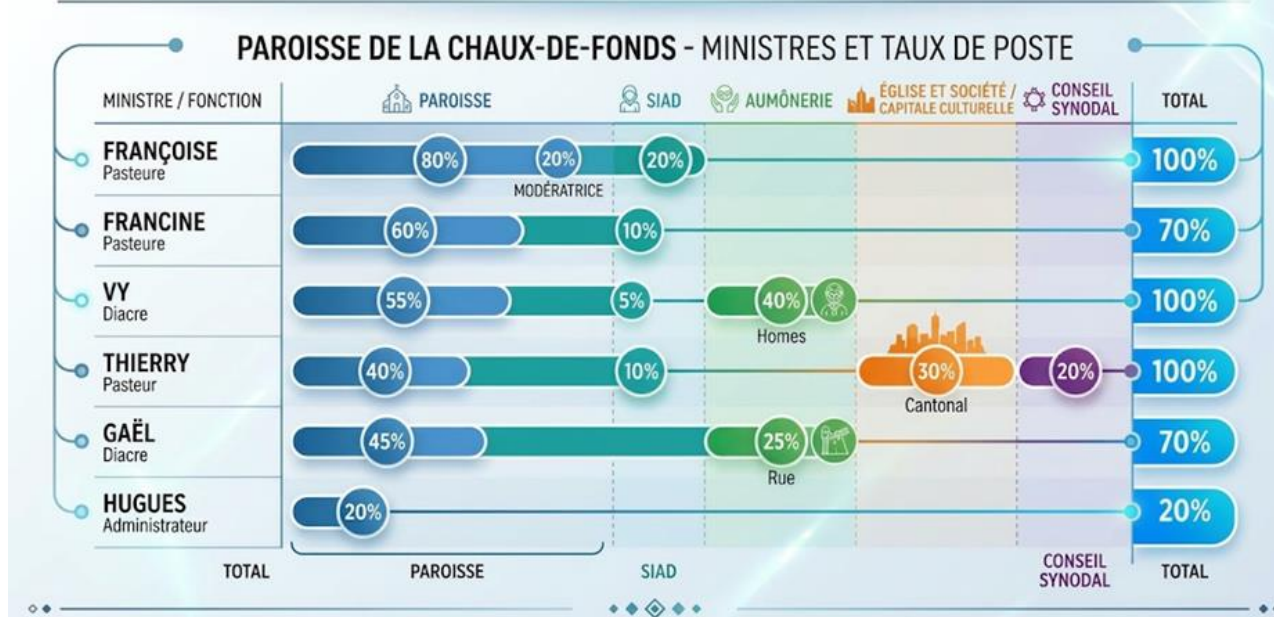


Par choix et par intérêt propre à chacun et chacune, certains ministres de la paroisse ont postulé à des postes cantonaux (aumônerie de rue, dans les homes, Église et Société, Conseil synodal).

Le tableau ci-après présente concrètement le pourcentage de poste de chaque ministre de la paroisse.

Dans ce tableau sont compris aussi les 20 % du poste de l'administrateur, qui sont pris sur le quota ministériel jusqu'à fin décembre 2026, selon un accord passé avec le Conseil synodal. Actuellement, le quota ministériel est donc repourvu à 280 %. Au 1^{er} janvier 2027, le salaire de l'administrateur sera assuré, **à part égale**, par la paroisse et par le budget de l'Église cantonale (EREN). Il y aura à nouveau l'entier des 300 %.

RÉPARTITION DES CHARGES DES MINISTRES - EREN 2023 - SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2026



Précision concernant le rôle de modérateur ou modératrice du Colloque (regroupant tous les ministres) : La personne qui modère le Colloque a pour rôle de préparer et présider les séances. Elle veille à la cohésion de l'équipe ministérielle, à la bonne circulation des informations, etc. Elle participe au bureau du Conseil de paroisse.

2. Le Synode a voté la création du **SI AJ** (Service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse), doté de 4 EPT (= équivalents plein temps) répartis entre 6 ministres avec des taux d'activité allant de 50 % à 60 %. Le SI AJ a pour mission de repenser l'accompagnement et les activités destinées aux jeunes de 12 à 20 ans dans le canton de Neuchâtel. Il prend désormais en charge l'organisation du catéchisme pour les 12-15 ans. Il assure la formation cantonale des monitrices et moniteurs, et propose un accompagnement aux apprentis et étudiants dans les écoles et à l'Université. Le catéchisme des adolescents de 14 ans de notre paroisse se déroule en collaboration avec la paroisse des Hautes-Joux (Le Locle) sous la responsabilité du pasteur Quentin Beck. Les jeunes seront parfois appelés à se déplacer. Pendant l'été, le pasteur a invité les jeunes des paroisses à participer au catéchisme.

3. Le Synode a voté la création du **SIAD** (Service interparoissial d'accompagnement du deuil). Les services de piquet s'organisent désormais par région et non plus par paroisse. Ainsi, les ministres des paroisses de La Chaux-de-Fonds et des Hautes-Joux assurent les services funèbres pour toutes les Montagnes neuchâteloises. Concrètement, un seul ministre est de piquet chaque semaine pour les deux paroisses. Les familles ont toujours la liberté de faire appel au ministre de leur choix, pour autant qu'il ou elle soit disponible.

4. Le Synode a voté la création du pôle « **Église et Société** » et l'a doté de 1,5 EPT. L'objectif est de mettre un certain pourcentage de poste à disposition des paroisses qui souhaitent créer des projets en lien avec la société. Notre paroisse a obtenu un 20 % afin de créer des projets en vue de « **Capitale culturelle 2027** » et un 10 % pour créer des projets au-delà de 2027.

La Paroisse (Conseil de paroisse et Colloque) a donc dû faire un gros travail de réorganisation qui a été présenté à l'Assemblée du 12 mai 2026. Malheureusement, la baisse du quota ministériel a pour conséquence évidente l'arrêt de certaines activités paroissiales. Nous prenons acte de cette situation avec regret et vous remercions de votre compréhension.